



Section Pleine Nature Environnement



Office Communautaire des Sports
du Pays d'Aubigné-Chevaigné

Les mercredis

- 10h00/11h30 pour les enfants nés en 2014 et 2015
- 14h00/15h30 pour les enfants nés entre 2011 et 2013



Des sports de plein air

VTI

Biathlon

Raid
Nature

Course
d'orientation

Tir à
l'arc

Koh
lanta

Inscriptions

- 18 Places maximum/créneau
- 95 Euros l'année
- Bulletin d'inscription à remplir



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT



VALORISER
PARTAGER

Val d'ille
Aubigné



07 80 57 95 80



ocspac@gmail.com



8, rue des cordiers 35250 SADA

Les objectifs de la section

- Découvrir de multiples activités de pleine nature
- Découvrir la nature et le patrimoine du val d'ille Aubigné.
- Découverte de la faune et la flore qui nous entourent
- Échanger, partager et vivre ensemble.
- Donner goût au sport dehors



Tenue pour les séances

- Tenue de sport (jogging ou short, une paire de baskets)
- Bouteille d'eau ou gourde (avec prénom de l'enfant).
- Un sac à dos
- Un k-way, une veste selon la saison
- Un encas
- Un vélo (pour le cycle vélo)



Section dirigée et animée par les éducateurs de l'OCSPAC.



Calendrier

Les séances ont lieu exclusivement à l'extérieur et donc dépendent de la météo. Afin de faire découvrir le territoire, les rendez vous seront différents en fonction des périodes d'activités. Vous serez prévenus rapidement des différents lieux de rendez vous.

Période 1 (7 séances septembre/Octobre 2023): Cycle Course d'orientation

4 séances : Etang de Saint Aubin d'Aubigné

3 séances : Etang de Boulet- Feins



Période 2 (7 séances Novembre/Décembre): Cycle Vélo

3 séances : Etang de Boulet - Feins

4 séances : Canal Ille et Rance (Lieu de rdv à définir)

Période 3 (Janvier/Février): pas de séance pendant cette période au vu des températures

Période 4 (6 séances Mars/Avril): Jeux sportifs en forêt

6 séances : Rdv forêt de Gahard - Rocher des Blaireaux



Période 5 (4 séances en Mai/Juin): Cycle Tir à l'arc et Biathlon

4 séances : RDV complexe sportif de Saint Aubin d'Aubigné

Période 5 (3 séances) en Mai/Juin): Raid Pleine nature et Koh lanta

3 séances : lieu à définir



Les Inscriptions

Inscription possible en Juin. Télécharger le bulletin d'inscription ainsi que le règlement intérieur et l'accepter.
Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du multisport nature

Chèque de 95 euros à l'ordre de l' « OCSPAC ». Possible de payer par chèque vacances.

1/ Réserver au 07 80 57 95 80 du lundi au vendredi

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement par chèque à :

OCSPAC - BP 25054 - 35250 Saint Aubin d'Aubigné ou le déposer directement dans la boîte aux lettres au niveau de La Poste

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse :

Code postal:

Ville:

Téléphone 1:

Téléphone 2:

Email:

Je soussignée M/Mme..... Inscrit ma fille/mon fils et accepte le règlement intérieur.

Signature :



Le règlement intérieur

Inscriptions

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des éducateurs à compter de l'horaire de début de l'activité et de fin. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations



Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non-respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'éducateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.